

**OPTIMISEZ LE POTENTIEL
DE PERFORMANCE DE VOTRE
CONTRAT D'ASSURANCE VIE,
DE CAPITALISATION OU DE
VOTRE PLAN D'ÉPARGNE
RETRAITE**

HELIANTE FLASH SEPTEMBRE 2026

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'un plan d'épargne retraite, d'une durée d'investissement conseillée de 8 ans et 24 jours, à compter du 17 Septembre 2026.

Titre de créance émis par Merrill Lynch B.V. (l'« Émetteur ») et garanti par Bank of America Corporation, présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et un risque de perte partielle en capital à l'échéance.

La valeur de ce produit est indexée sur l'indice EURO iSTOXX® 50 ESG NR Decrement 5%, un indice à décrétement fixe de 5% par an retiré quotidiennement. Un indice à décrétement est une composante complexe du produit qui peut avoir un effet négatif sur le rendement à l'échéance. Plus d'informations sur la page 5.

L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.

Offre à durée limitée.
Commercialisation 1^{er} Mai 2026 au 31 Août 2026 pouvant être clôturée sans préavis.

Code ISIN : FR0014016TF9

L'investisseur est sur le point de souscrire à un support qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Communication à caractère promotionnel



Une marque  Le groupe Groupama



HELIANTE FLASH SEPTEMBRE 2026

HELIANTE FLASH SEPTEMBRE 2026 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans et 24 jours. Il permet de bénéficier d'un gain conditionnel de 2,125 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ pour chaque trimestre écoulé, soit 8,50 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée, de l'année 1 à 8, ainsi que d'un remboursement anticipé automatique du capital initial⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ si l'Indice EURO iSTOXX® 50 ESG NR Decrement 5 % (ci-après « l'Indice ») est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation trimestrielles⁽⁴⁾.

À défaut de remboursement anticipé automatique, à l'échéance finale des 8 ans et 24 jours⁽⁵⁾ :

- Un gain de 2,125 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par trimestre écoulé, soit 8,50 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée, si l'Indice n'est pas en baisse⁽⁶⁾ par rapport à son niveau initial.
- Le capital initial⁽³⁾ est remboursé à hauteur de 100 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ si la baisse⁽⁶⁾ de l'Indice n'excède pas 25 % par rapport à son niveau initial.
- Si la baisse⁽⁶⁾ de l'Indice excède 25 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur subit une perte correspondant à la baisse de l'Indice excédant 25 % (exemples : 5 % si l'Indice baisse de 30 % ; 10 % si l'Indice baisse de 35 %...).

La valeur de ce support dépend notamment de l'évolution de l'Indice EURO iSTOXX® 50 ESG NR Decrement 5%.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie⁽⁹⁾, ainsi qu'un risque de perte partielle jusqu'à 75 % à l'échéance finale des 8 ans et 24 jours⁽⁵⁾ en cas de baisse⁽⁶⁾ de l'Indice de plus de 25 % par rapport à son niveau initial.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports, de capitalisation, Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation, et du plan d'épargne retraite Gan Nouvelle Vie.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation.

+ AVANTAGES

- **Un remboursement anticipé automatique avec un remboursement du capital brut⁽¹⁾**
⁽²⁾ si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation trimestrielles⁽⁴⁾ du trimestre 4 à 31.
- **Un gain de 2,125 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par trimestre écoulé, soit 8,50 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée, depuis la date d'observation initiale (le 17 Septembre 2026) :**
 - si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation trimestrielle⁽⁴⁾ du trimestre 4 à 32 ;
 - Effet mémoire : si les conditions de versement du gain de 2,125 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par trimestre écoulé, soit 8,50 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée, sont déclenchées, le gain du trimestre en cours ainsi que ceux des trimestres précédents seront versés.
- **En l'absence de remboursement anticipé automatique, un remboursement du capital brut⁽¹⁾⁽²⁾ à l'échéance finale⁽⁵⁾** dès lors qu'à la date d'observation finale⁽⁴⁾, l'Indice n'est pas en baisse⁽⁶⁾ de plus de 25 % par rapport à son niveau initial.

- INCONVÉNIENTS

- **Il existe un risque de perte partielle en capital jusqu'à 75 % :**
 - à l'échéance finale⁽⁵⁾, si à la date d'observation finale⁽⁴⁾, l'Indice est en baisse⁽⁶⁾ de plus de 25 % par rapport à son niveau initial.
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - en cas de sortie anticipée⁽⁷⁾ (rachat⁽⁸⁾, arbitrage ou décès avant l'échéance finale⁽⁵⁾) ; il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour.
 - ou, en cas de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et les risques de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- **Les gains sont plafonnés à 2,125 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par trimestre écoulé, soit 8,50 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée, même si la performance de l'Indice est supérieure.**
- **Le rendement de HELIANTE FLASH SEPTEMBRE 2026 à l'échéance finale⁽⁵⁾ est très sensible à une faible variation de la performance de l'Indice autour des seuils de 100 % et 75 % de son niveau initial.**
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement** qui peut varier de 4 à 32 trimestres, soit de 1 à 8 ans et 24 jours.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite** (qui induit un risque de non-remboursement) ou à **une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à **un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.**
- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un montant forfaitaire de 5 % par an. **Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice à dividendes non réinvestis classique.**

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Les termes « capital initial » ou « capital » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « HELIANTE FLASH SEPTEMBRE 2026 » soit 1 000 euros. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale des titres de créance structurés.

(4) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 6).

(5) La date d'échéance finale est le 10 Octobre 2034.

(6) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 17 Septembre 2026, et son niveau à la date d'observation trimestrielle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(7) **L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans et 24 jours, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.**

(8) Le Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

(9) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique.

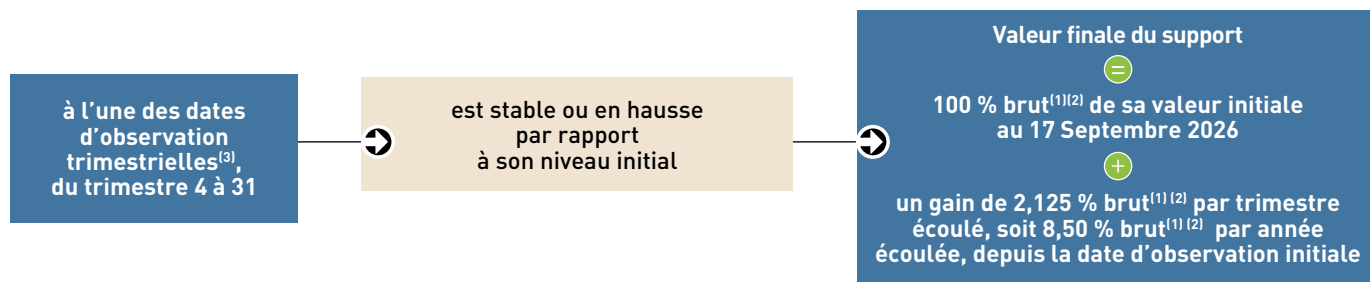
L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 10 Octobre 2034, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

► Principales caractéristiques

Le niveau initial de l'Indice **EURO iSTOXX® 50 ESG NR Decrement 5 %** est observé à la date d'observation initiale (17 Septembre 2026).

UN GAIN CONDITIONNEL DE 2,125 % BRUT⁽¹⁾⁽²⁾ PAR TRIMESTRE ÉCOULÉ, SOIT 8,50 % BRUT⁽¹⁾⁽²⁾ PAR ANNÉE ÉCOULÉE (EFFET MÉMOIRE) EN CAS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

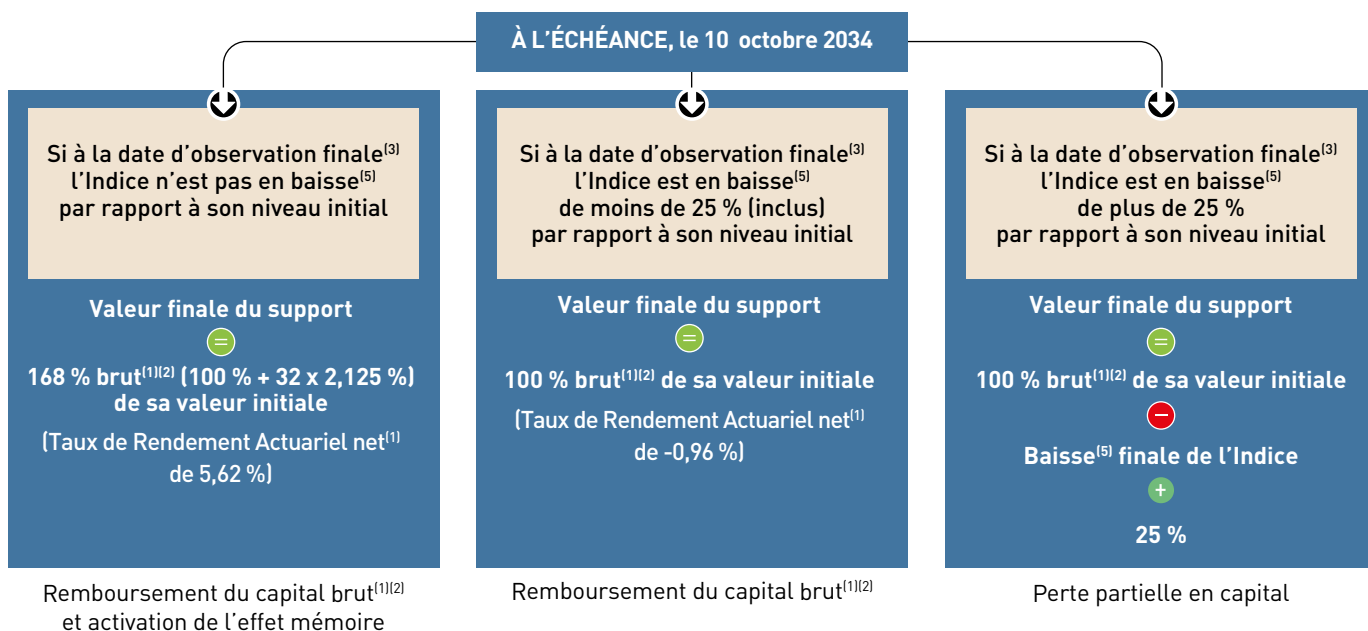
HELIANTE FLASH SEPTEMBRE 2026 prend fin par anticipation si l'Indice EURO iSTOXX® 50 ESG NR Decrement 5 % :



Le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas de remboursement automatique, est de : 6,98 % la 1^{re} année ; 6,87 % la 2^e année ; 6,66 % la 3^e année ; 6,43 % la 4^e année ; 6,21 % la 5^e année ; 6,01 % la 6^e année ; 5,80 % la 7^e année.

QUEL POTENTIEL DE PERFORMANCE À L'ÉCHÉANCE FINALE⁽⁴⁾ ?

En l'absence de remboursement anticipé automatique, HELIANTE FLASH SEPTEMBRE 2026 atteint l'échéance finale⁽⁴⁾ et l'Indice est observé une dernière fois le 11 Septembre 2034 : trois situations sont alors possibles.



(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale le 17 Septembre 2026 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} Mai et le 31 Août 2026 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 6).

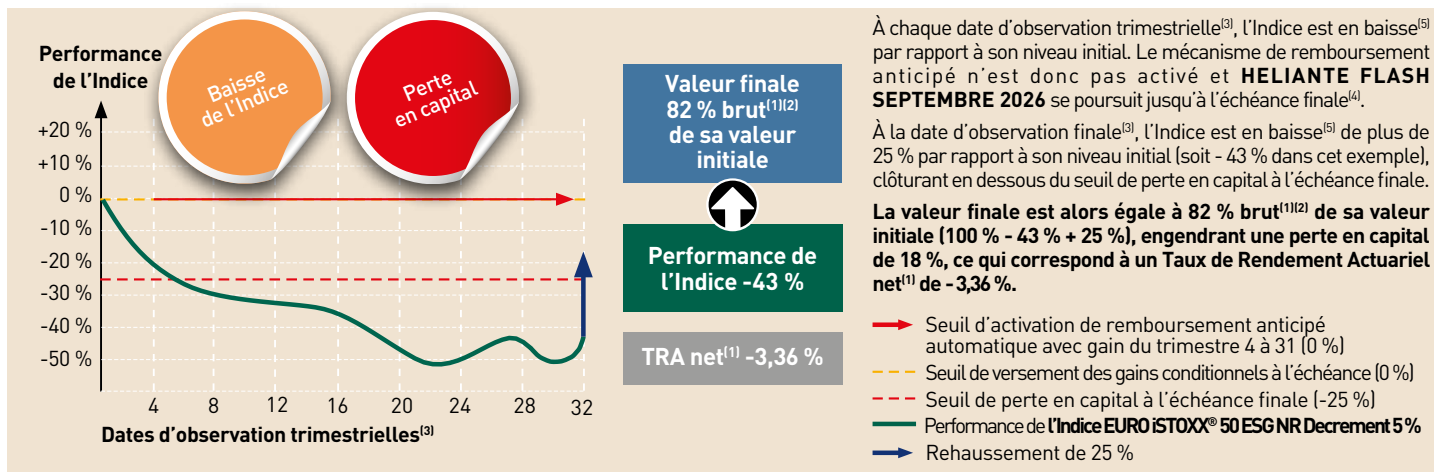
(4) La date d'échéance finale est le 10 Octobre 2034.

(5) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 17 Septembre 2026, et son niveau à la date d'observation trimestrielle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

Scénarios de marché - Exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

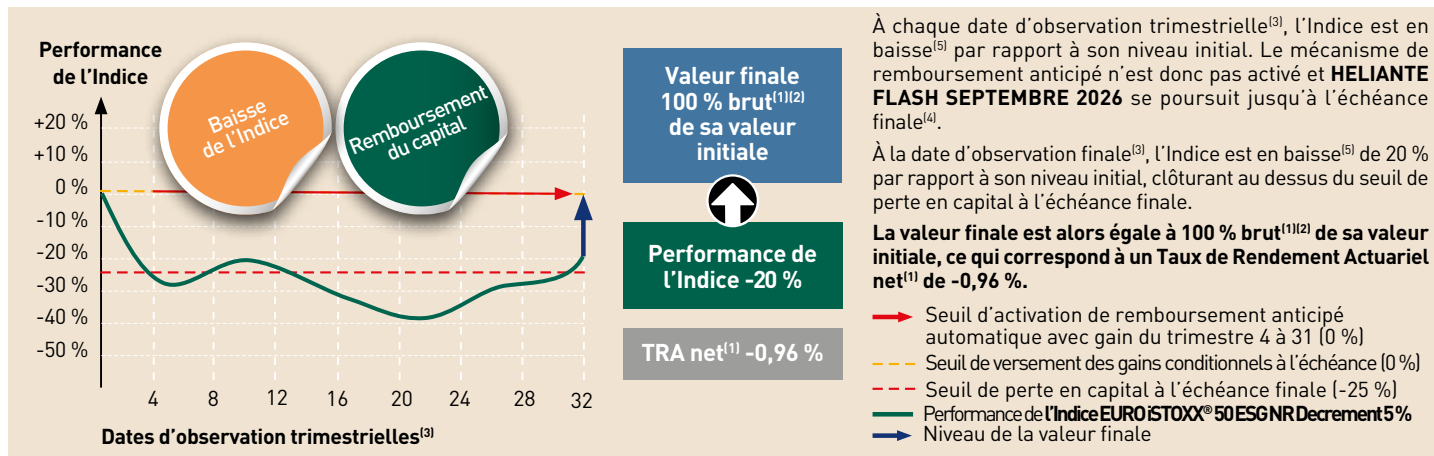
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de **-7,63 %**.

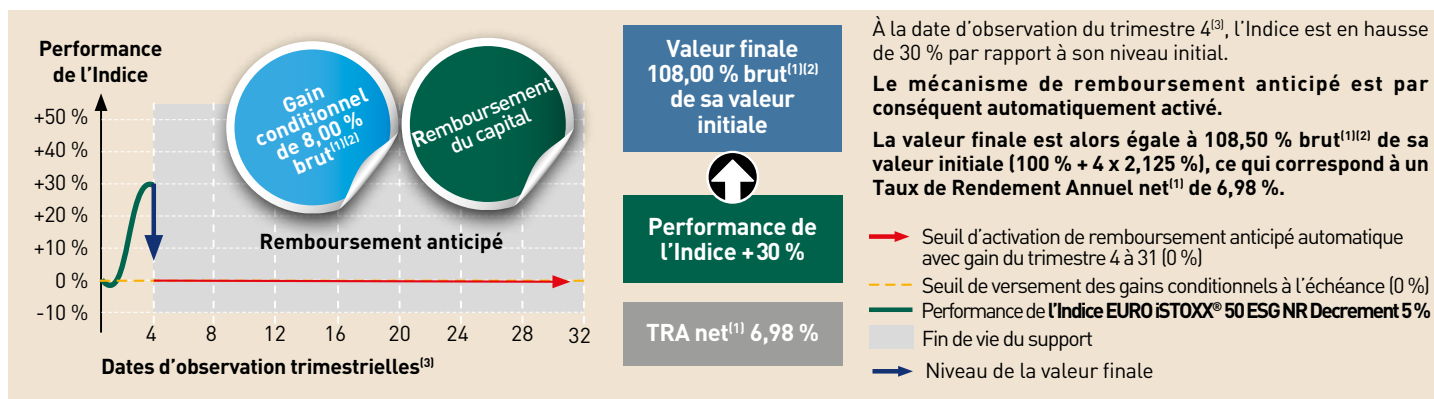
Dans le cas le plus défavorable où l'Indice est en baisse par rapport à son niveau initial à toutes les dates d'observation trimestrielles⁽³⁾ et serait en baisse de 100 % à la date d'observation finale⁽³⁾, l'investisseur récupérerait 25 % de son capital investi soit une perte de 75 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ du montant initialement investi.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : PRÉSERVATION DU CAPITAL BRUT À L'ÉCHÉANCE FINALE



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de **-3,66 %**.

SCÉNARIO FAVORABLE : GAIN EN CAPITAL EN CAS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait supérieur à **HELIANTE FLASH SEPTEMBRE 2026** (en raison du plafonnement des gains) et égal à **26,93 %**.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et les risques de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale le 17 Septembre 2026 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} Mai et le 31 Août 2026 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 6).

(4) La date d'échéance finale est le 10 Octobre 2034.

(5) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 17 Septembre 2026, et son niveau à la date d'observation trimestrielle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

Zoom sur l'Indice

DESCRIPTION DE L'INDICE

EURO ISTOXX® 50 ESG NR DECREMENT 5%

L'Indice EURO iSTOXX® 50 ESG NR Decrement 5% est un indice calculé et publié par Euronext, lancé le 26 septembre 2018.

L'indice offre une exposition aux principaux marchés actions européens, en sélectionnant ses valeurs selon certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), afin d'intégrer des considérations de responsabilité extra-financière. Il est important de noter que ces caractéristiques sont propres à l'indice uniquement : le produit structuré n'est pas un produit ESG et ne poursuit aucun objectif extra-financier. L'indice se base sur les données de Sustainalytics, une société internationale de recherche, de notation et de données ESG. À partir de l'indice Euro Stoxx® 50, les critères d'exclusion de Sustainalytics sont appliqués pour exclure les entreprises ne respectant pas les normes internationales, les droits de l'homme ou impliquées dans certaines activités telles que la production d'armes controversées, de tabac ou de charbon. Les entreprises exclues sont ensuite remplacées par des entreprises de l'indice Euro Stoxx du même secteur d'activité, qui possèdent un score ESG strictement supérieur à 50 et qui est supérieur à celui de l'entreprise exclue. Cette approche permet de composer un univers d'entreprises de la zone euro évaluées comme plus alignées avec les critères ESG, tout en conservant une exposition large et diversifiée au marché actions européen.

Le poids de chaque action composant l'indice est proportionnel à sa capitalisation boursière, avec l'application d'un poids individuel maximum de manière à atteindre un score ESG global supérieur à l'indice Euro Stoxx® 50, après exclusion de ses 20 % de valeurs les moins bien notées en matière d'ESG.

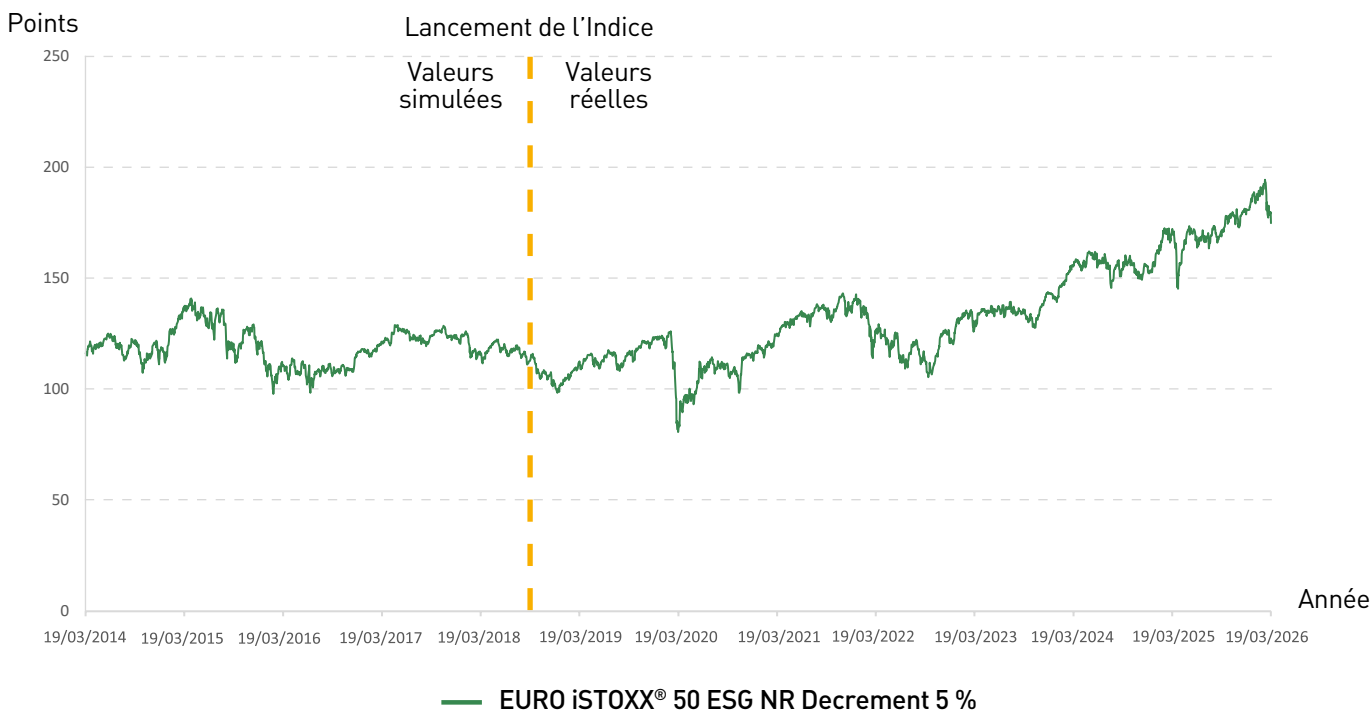
L'Indice est systématiquement calculé sur la base du réinvestissement des dividendes nets versés par ses composants et retranché d'un montant forfaitaire annuel de 5 %. Par conséquent, si le total des dividendes distribués par les sociétés de l'Indice est inférieur au montant forfaitaire déduit, la performance de l'Indice sera inférieure à celle d'un indice classique sans décrement.

Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site <https://stox.com/index/isxtesg5/> ainsi que les principaux portails financiers (Bloomberg : ISXTEG5 Index, Reuters : .ISXTEG5). Les niveaux historiques de l'Indice sont basés sur des valeurs simulées jusqu'au 25 septembre 2018, puis sur des valeurs réelles à partir du 26 septembre 2018 (date de création de l'Indice).

La valeur de l'investissement peut varier. Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes écoulées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Évolution historique et simulée de l'Indice EURO iSTOXX® 50 ESG NR Decrement 5%



Source : Bloomberg, au 19/03/2026.



Découvrez dans cette vidéo les spécificités de l'Indice
EURO iSTOXX® 50 ESG NR Decrement 5 %,
sous-jacent de **HELIANTE FLASH SEPTEMBRE 2026**

Fiche technique

Instrument financier : Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus (tel que défini dans la section « Disponibilité de la documentation du support » en page 7 de la présente brochure).

Émetteur : Merrill Lynch B.V. (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Bank of America Corporation⁽¹⁾, les titres de créance présentent un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance).

Garant de la formule et des sommes dues : Bank of America Corporation⁽¹⁾

Code ISIN : FR0014016TF9

Sous-jacent : EURO iSTOXX® 50 ESG NR Decrement 5 % (Code Bloomberg: ISXTEG5)

Devise : EUR.

Cotation : Marché réglementé de la bourse de Luxembourg.

Valorisation : Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié.

Double valorisation : Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Bank of America Corporation.

Marché secondaire : Liquidité quotidienne assurée par l'Agent Placeur, en l'absence de perturbation de marché. L'écart entre le prix de vente et le prix d'achat est de 1,0 % maximum inclus dans la limite du montant émis à la Date d'Émission et disponible à la vente.

Commissions de distribution : Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par l'Émetteur à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1,50 % par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription et seront acquises de manière définitives par l'Assureur quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.

Montant maximum de l'émission : 50 millions d'euros

Valeur nominale : 1 000 euros.

Garantie du capital : Pas de garantie du capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance finale.

Période de commercialisation : Du 1^{er} Mai au 31 Août 2026, la période de commercialisation peut être clôturée sans préavis.

Prix de souscription⁽²⁾ : Il progressera de façon constante, de 99,56 % le 4 mai 2026 à 100,00 % le 17 Septembre 2026.

Date d'émission du support : 4 Mai 2026.

Date d'observation initiale de l'Indice : 17 Septembre 2026.

Dates d'observation trimestrielles de l'Indice :

Vendredi 10 septembre 2027 ; vendredi 10 décembre 2027 ;
vendredi 10 mars 2028 ; vendredi 09 juin 2028 ;
lundi 11 septembre 2028 ; lundi 11 décembre 2028 ;
vendredi 09 mars 2029 ; lundi 11 juin 2029 ;
lundi 10 septembre 2029 ; lundi 10 décembre 2029 ;
lundi 11 mars 2030 ; lundi 10 juin 2030 ;
mardi 10 septembre 2030 ; mardi 10 décembre 2030 ;
lundi 10 mars 2031 ; mardi 10 juin 2031 ;
mercredi 10 septembre 2031 ; mercredi 10 décembre 2031 ;
mercredi 10 mars 2032 ; jeudi 10 juin 2032 ;
vendredi 10 septembre 2032 ; vendredi 10 décembre 2032 ;
jeudi 10 mars 2033 ; vendredi 10 juin 2033 ;
vendredi 09 septembre 2033 ; vendredi 09 décembre 2033 ;
vendredi 10 mars 2034 ; vendredi 09 juin 2034.

Dates de remboursement anticipé automatique :

Vendredi 08 octobre 2027 ; lundi 10 janvier 2028 ;
lundi 10 avril 2028 ; lundi 10 juillet 2028 ;
mardi 10 octobre 2028 ; mercredi 10 janvier 2029 ;
mardi 10 avril 2029 ; mardi 10 juillet 2029 ;
mercredi 10 octobre 2029 ; jeudi 10 janvier 2030 ;
mercredi 10 avril 2030 ; mercredi 10 juillet 2030 ;
jeudi 10 octobre 2030 ; vendredi 10 janvier 2031 ;
jeudi 10 avril 2031 ; jeudi 10 juillet 2031 ;
vendredi 10 octobre 2031 ; vendredi 09 janvier 2032 ;
vendredi 09 avril 2032 ; vendredi 09 juillet 2032 ;
vendredi 08 octobre 2032 ; lundi 10 janvier 2033 ;
lundi 11 avril 2033 ; lundi 11 juillet 2033 ;
lundi 10 octobre 2033 ; mardi 10 janvier 2034 ;
mardi 11 avril 2034 ; lundi 10 juillet 2034.

Date d'observation finale de l'Indice : 11 Septembre 2034.

Date d'échéance finale : 10 Octobre 2034.

Valeur finale⁽³⁾ du support en unités de compte à l'une des dates de remboursement anticipé automatique : Si à l'une des dates d'observation trimestrielles de l'Indice, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial, le support prend fin à la date de remboursement anticipé automatique correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100 % brut⁽³⁾ de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 2,125 % brut⁽³⁾ par trimestre écoulé depuis la date d'observation initiale.

Valeur finale⁽³⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance finale : Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur est alors égale à :

- 168 % brut⁽³⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse par rapport à son niveau initial ;
- ou 100 % brut⁽³⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 25 % (inclus) par rapport à son niveau initial ;
- ou sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice plus 25 % si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 25 % par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle en capital.

(1) Bank of America Corporation : Standard & Poor's : A- / Moody's : A1 / Fitch : AA-. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

(2) Prix de souscription : 99,56 % (du 1^{er} mai 2026 au 4 mai 2026), 99,58 % (du 4 mai 2026 au 11 mai 2026), 99,59 % (du 11 mai 2026 au 15 mai 2026), 99,62 % (du 15 mai 2026 au 22 mai 2026), 99,64 % (du 22 mai 2026 au 29 mai 2026), 99,66 % (du 29 mai 2026 au 5 juin 2026), 99,68 % (du 5 juin 2026 au 12 juin 2026), 99,71 % (du 12 juin 2026 au 19 juin 2026), 99,73 % (du 19 juin 2026 au 26 juin 2026), 99,75 % (du 26 juin 2026 au 3 juillet 2026), 99,77 % (du 3 juillet 2026 au 10 juillet 2026), 99,80 % (du 10 juillet 2026 au 17 juillet 2026), 99,82 % (du 17 juillet 2026 au 24 juillet 2026), 99,84 % (du 24 juillet 2026 au 31 juillet 2026), 99,87 % (du 31 juillet 2026 au 7 août 2026), 99,89 % (du 7 août 2026 au 14 août 2026), 99,91 % (du 14 août 2026 au 21 août 2026), 99,93 % (du 21 août 2026 au 28 août 2026), 99,96 % (du 28 août 2026 au 4 septembre 2026), 99,98 % (du 4 septembre 2026 au 11 septembre 2026) et 100,00 % (du 11 septembre 2026 au 17 septembre 2026).

(3) Performance brute depuis la date d'observation initiale du 17 Septembre 2026, ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports et du plan d'épargne retraite, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et les risques de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

▶ Avertissement final

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs⁽¹⁾ sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique, cette dernière prévaudra.

Le Titre de créance HELIANTE FLASH SEPTEMBRE 2026 remboursable par anticipation est notamment exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital - En cas de cession des Titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits Titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent - Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risque de volatilité, risque de liquidité - Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourraient avoir un impact négatif sur le prix de cession des Titres de créance. En cas de cession des Titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits Titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.

Risques liés à l'inflation - Si le contexte économique actuel caractérisé par un niveau d'inflation élevé perdurait tout au long de la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement duquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

Risque de crédit: étant donné que les titres de créance constituent des obligations de l'Émetteur et du Garant, les investisseurs seront exposés à leur risque de crédit pendant la durée de vie de ces derniers. Les notations de crédit de l'Émetteur et du Garant sont une évaluation de leur capacité de s'acquitter de leurs engagements en vertu des titres de créance. En cas d'insolvabilité de l'Émetteur ou du Garant, ou de leur incapacité de faire face à leurs obligations en vertu des titres de créance, l'investisseur encours le risque de perte partielle ou totale du capital initialement investi. Les titres de créance ne sont pas soutenus, garantis ou protégés par un quelconque régime de protection financière ou d'indemnisation.

Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent - Euronext, l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les Titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Disponibilité de la documentation du support - Le produit HELIANTE FLASH SEPTEMBRE 2026 décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives rédigées dans le cadre du Prospectus de Base de l'Émetteur en date du 18 juillet 2025 (le « Prospectus de Base ») complétés par les suppléments au Prospectus de Base approuvés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») disponibles à cette adresse <https://spdocs.bofa.com/fr/index/#programme-documents> et notifiés à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF d'investir dans le produit. Des suppléments complémentaires au Prospectus de base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période de commercialisation ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://spdocs.bofa.com/fr/>

(1) L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent.

[index/#programme-documents](https://spdocs.bofa.com/fr/index/#programme-documents) où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Les investisseurs potentiels sont invités à lire la documentation juridique du produit (composée du Prospectus de Base, de ses suppléments et des Conditions Définitives) avant de prendre leur décision d'investissement afin de pleinement comprendre les caractéristiques du produit ainsi que les risques et avantages potentiels qui y sont associés. Le Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consulté et téléchargé sur le site <https://spdocs.bofa.com/fr/index/#document-search>.

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou dans le cadre du plan d'épargne retraite - L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'Assurance Vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation ») ou du plan d'épargne retraite. Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du contrat d'Assurance Vie ou de capitalisation ou du plan d'épargne retraite. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de capitalisation ou du plan d'épargne retraite. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Caractère promotionnel de ce document - le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère législatif, réglementaire ou contractuel. Ce document n'est pas un document de recherche de Bank of America et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Agrément - BofASE est un établissement de crédit et d'investissement agréé et supervisé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») et par la Banque Centrale Européenne (« BCE »). BofASE est régie par l'ACPR et placée sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») pour ses activités de services d'investissement.

Événements exceptionnels affectant le (ou les) sous-jacent(s) : ajustement ou substitution - remboursement anticipé du support - Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements exceptionnels pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte partielle ou totale en capital sur le support.

Restrictions générales de vente - Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Données de marchés - Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Conflits d'intérêts - Conflits d'intérêts - BofASE ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique - Les Titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des Titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique ou pour le compte ou le bénéfice de ressortissants américains (U.S. Persons) tels que définis dans la Réglementation S (Regulation S) et ses textes d'application et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis d'Amérique à des personnes qui ne sont pas des ressortissants américains, conformément à la Régulation S.

Avertissement relatif à l'Indice - EURO iSTOXX® 50 ESG NR Decrement 5% - Euronext N.V. ou ses filiales détiennent tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à l'Indice.

Euronext N.V. ou ses filiales ne sponsorisent pas, ne cautionnent pas et ne participent d'aucune autre manière à l'émission et à la promotion des Actions.

Euronext N.V. et ses filiales déclinent toute responsabilité quant à toute inexactitude des données sur lesquelles l'Indice est basé, quant à toute erreur, faute ou omission dans le calcul et/ou la diffusion de l'Indice, ou quant à la manière dont il est appliqué dans le cadre de son émission et de sa promotion.

DES SERVICES PERSONNALISÉS POUR UNE GESTION RÉACTIVE DE VOTRE CONTRAT

Vous disposez d'un espace client sécurisé sur ganpatrimoine.fr permettant d'accéder **gratuitement à de nombreuses fonctionnalités** 24h/24 et 7j/7 pour :

- **Consulter en temps réel :**
 - vos relevés de situation trimestriels, vos lettres d'information.
- **Effectuer des opérations de gestion :**
 - des versements libres et programmés, des arbitrages pour modifier la répartition de votre épargne entre les supports.
- **Suivre l'actualité « En direct des marchés » :**
 - pour vous informer sur les caractéristiques générales des supports commercialisés au sein de votre contrat (valeur liquidative, performances, DIC, prospectus, etc.) :
 - simuler le calcul de leur performance sur la période de votre choix ;
 - comparer la performance entre plusieurs supports ;
 - créer un compte afin de suivre la performance des supports sélectionnés ;
 - créer des alertes e-mail sur les supports qui vous intéressent ; afin d'être informé en cas de plus ou moins-value.
- **Recevoir une information régulière sur une allocation précise d'actifs :**
 - pour vous accompagner dans vos choix d'investissement dans différentes unités de compte regroupées par thèmes ou "bouquets" ;
 - pour faciliter la diversification de vos investissements.

Coordonnées de votre
conseiller

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 - APE : 6622Z
Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022
59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780
orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie
et de ses filiales
Tél : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr
ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris

Caisse Fraternelle Vie

Société française pour favoriser la prévoyance
& l'épargne - Société anonyme au capital de
460 000 euros (entièrement versé)
RCS Lille 457 504 702 - APE : 6511Z
Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022
59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances.

Édition Septembre 2026 - Réf. 1571-092026-GPAT
Crédit photo : Getty images
Gan Patrimoine participe à la protection
de l'environnement en sélectionnant des
imprimeurs référencés « Imprim'Vert » ainsi que
des papiers issus de forêts gérées durablement.



Une marque  Groupama



ganpatrimoine.fr